



# POLITIQUE DE BIENTRAITANCE ET DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Version du 05-04-2018  
Adoptée le 9 avril 2018

## Mise en contexte

Le Conseil municipal de Saint-Urbain-Premier est fier de mettre sur pied une politique sur la bienveillance et la reconnaissance de ses bénévoles.

Non seulement nous reconnaissons l'immense apport que ces personnes procurent à la communauté, mais nous devons aussi admettre et souligner leur générosité et leur sensibilité.

Leur engagement envers notre communauté se traduit de différentes façons, ainsi c'est une vaste richesse qui n'a pas de prix et que nous devons absolument conserver et faire valoir.

Peu importe le nombre d'heures que le bénévole offre, peu importe le comité ou groupe dans lequel il se retrouve ; chaque bénévole est important.

Rare nous pouvons trouver autant de comités ou groupes de bénévoles, nous souhaitons ainsi conserver ces acquis qui font l'envie de plusieurs autres municipalités.

Enfin, cette politique ne tient aucunement à s'immiscer dans les comités ou groupes de bénévoles qui possèdent un fonctionnement et un esprit d'équipe distincts, mais plutôt un outil de gestion pouvant servir au bénéfice de tout un chacun, dont la communauté.

## Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique sont :

- De reconnaître l'apport et l'importance de tous les bénévoles et les comités.
- D'être transparent et équitable dans nos rapports et le traitement avec les bénévoles.
- De réagir avec tact et ouverture, avec les personnes impliquées, face à des situations suffisamment sérieuses qui permettraient de prévenir ou résoudre toutes incompréhensions, déceptions ou conflits.



- De fidéliser l'adhésion de nos bénévoles actuels et favoriser la venue de nouveau.
- De générer chez les bénévoles un sentiment de fierté et le sentiment d'être reconnus.

## Définition

**Le bénévolat est un geste posé volontairement, libre de contraintes ou d'obligations et non rémunéré pour le temps qu'il donne ou le travail qu'il fait dans l'intention de rendre service à une autre personne, à sa communauté ou au nom d'une cause.**

## Engagements de la municipalité

L'engagement de la municipalité envers les bénévoles se résume comme suit :

- Évaluer avec transparence et équité toute demande d'aide financière provenant des comités ou groupes de bénévoles selon le budget annuel adopté, sur approbation du conseil municipal par voie de résolution.
- Organiser annuellement au minimum une activité de reconnaissance.
- Inciter les citoyens à s'impliquer dans la vie communautaire dans des actions bénévoles de leur choix et/ou selon leur intérêt, afin de faciliter le recrutement de nouveaux bénévoles et ainsi assurer la pérennité de nos comités et groupes bénévoles.
- Être à l'écoute des besoins des comités et des groupes, afin de favoriser le succès dans la réalisation de leurs activités. Notamment à l'égard de leurs représentants qui font un travail colossal, sans calculer leurs heures. La municipalité ne vous remerciera jamais suffisamment.
- Agir de façon concertée, ainsi en tenant compte des différentes idées des comités, pour que tous les bénévoles vivent une expérience enrichissante et positive, car ils le méritent.